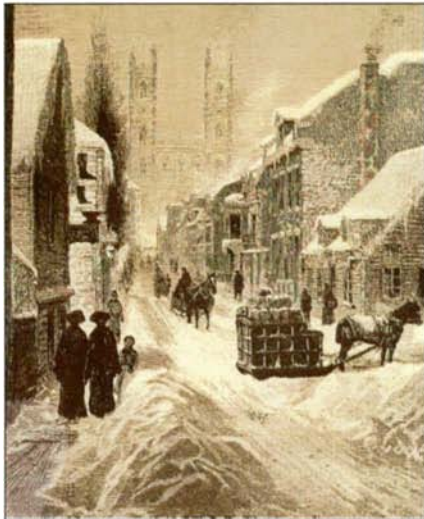


1843

Les premiers pas de la faculté de médecine de l'Université de Montréal

« Fide splendet et scientia »



Sur la gauche, l'École et la boutique du maréchal-ferrant à l'ombre de Notre-Dame, circa 1845. Gravure (collection Guy Lamarche).



Premier bâtiment de l'École, en 1843, au 6 de la rue Saint-Urbain. Au rez-de-chaussée, la boutique d'un maréchal-ferrant. Fonds Édouard Desjardins (Archives de l'Université de Montréal).

Guy Lamarche

ADRESSE

Guy Lamarche : Professeur, école de réadaptation, faculté de médecine, Université de Montréal

m/s n° 5 vol. 9, mai 93

France

La France, humiliée et recroquevillée depuis la deuxième abdication de l'Empereur, vivote entre deux empires et deux républiques. Le roi des Français, Louis-Philippe 1^{er}, échappe à de multiples tentatives d'insurrection et règne timidement dans la crainte de heurter les Anglais. La France a depuis longtemps oublié la Nouvelle-France dont elle a cédé à l'Angleterre, par le traité de Paris de 1763, le Canada, l'Acadie et la rive gauche du Mississippi et vendu le reste, la Louisiane, aux nouveaux États-Unis d'Amérique.

L'Université, timide comme son roi, parle peu. La pensée médicale française s'alimente aux facultés de médecine de Paris et Montpellier, en attendant Pasteur.

Angleterre

Victoria règne depuis cinq ans. Personnification du prestige monarchique, elle préside au développement et à l'apogée de l'empire britannique. On retrouve dans tous les domaines et dans tous les coins du monde son empreinte : son règne sera baptisé l'ère victorienne.

L'Angleterre, après avoir perdu par les armes ses colonies du sud de l'Amérique s'accroche à son Amérique britannique du nord, en grande partie la « Nouvelle-France », ces arpents de neige que lui avait cédés la France.

Les facultés de médecine d'Oxford, d'Edimbourg sont les deux plus influentes écoles de médecine du monde. Elles attendent Lister.

Les États-Unis

Depuis 60 ans indépendants, les États-Unis consolident leur hégémonie sur le sud de l'Amérique du Nord. Ils ont acheté la Floride à l'Espagne et la Louisiane à la France. Bientôt, ils annexeront le Texas, le Nouveau-Mexique et la Californie et achèteront l'Alaska à la Russie.

Ils tentent de vivre sous le parapluie de la politique isolationniste de leur président Monrœ : aucune ingérence politique de l'Europe en Amérique et de l'Amérique en Europe.

Avec leurs 17 millions d'habitants et leur industrie en pleine croissance, les États-Unis constituent la 5^e puissance économique du monde.

Dans ce jeune pays, on trouve plusieurs facultés de médecine, certaines prestigieuses : Harvard à Cambridge, Columbia à New York, le Jefferson Medical College à Philadelphie. Elles attendent des chercheurs. Exception : le docteur William Beaumont, le physiologiste « colon des forêts » ainsi qualifié par Osler, avait publié en 1825 et 1832 ses observations sur le « béant » canadien-français Alexis Saint-Martin et révolutionné les connaissances de la physiologie de la digestion.

Le Canada

Le Canada, découvert et colonisé en 1534 par la France, abandonné financièrement et militairement en 1760, est morcelé par le traité de Paris de 1763. Une petite partie de la Nouvelle-France, le territoire laurentien devient, la « Province of Quebec », régie par des institutions politiques de tradition britannique et le Common Law qui exclut toute participation des catholiques à la gestion de la colonie. Ce premier régime politique de proclamation royale est rapidement modifié en 1774, par l'Acte de Québec qui remet en vigueur les lois civiles françaises, reconnaît officiellement la langue française et la religion catholique et surtout permet aux Canadiens-Français catholiques de participer à l'administration du gouvernement civil. Cette libéralisation n'est ni de génération, ni de générosité spontanées. L'Angleterre, consciente de l'insatisfaction causée chez les Canadiens-Français par la proclamation royale de 1763 et surtout apeurée par la poussée indépendantiste de ses colonies du sud, veut ainsi s'assurer de la loyauté et des armes de ses colonisés rébarbatifs du nord. Elle y

parvient. Après l'indépendance des colonies américaines, reconnue en 1783, la Province de Québec demeure loyalement britannique.

En 1791 et 1792, de nouvelles lois britanniques, pour une troisième fois, changent la constitution et octroient le parlementarisme, sans la démocratie, à un Canada divisé en un Bas-Canada à forte majorité française et catholique et un Haut-Canada à prédominance anglophone et protestante, à peu près le Québec et l'Ontario d'aujourd'hui.

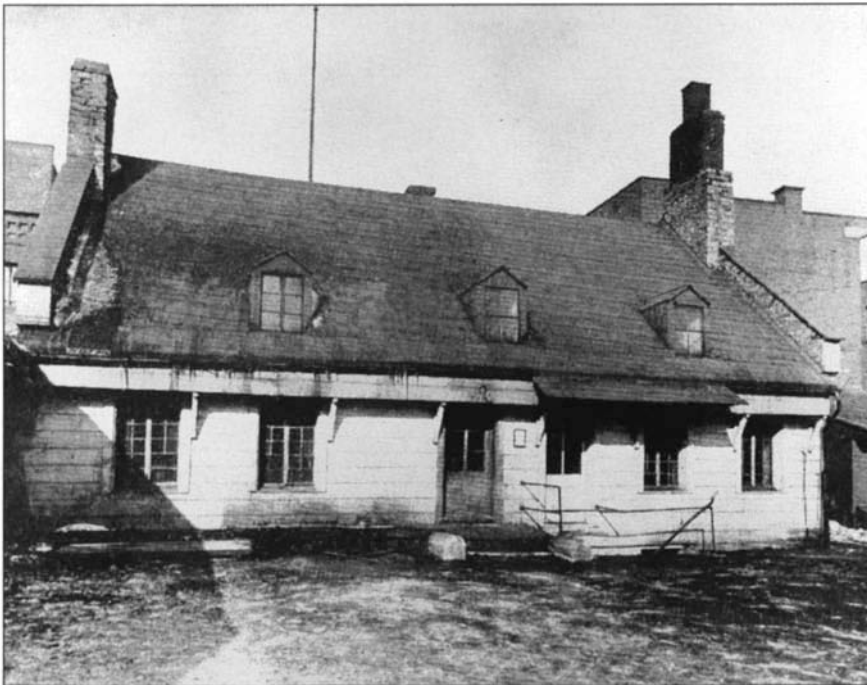
Le régime parlementaire est constitué d'une Chambre d'assemblée de députés élus et d'un exécutif nommé répondant au gouverneur. L'absence de mécanisme de résolution de conflits pouvant surgir entre les deux instances gouvernementales ne satisfait pas les Canadiens français. Le mécontentement va croissant et mène en 1837 et 1838 à une rébellion armée. Elle sera réprimée brutalement. La révolte est suivie de l'imposition d'un nouveau régime politique défini dans l'Acte d'Union inspiré par Lord Durham, gouverneur en chef de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. Lord Durham est chargé après la révolte de proposer des moyens pour rétablir la paix. Le nouveau régime abolit les deux Canada et instaure un seul parlement et une seule langue officielle, l'anglais.

L'Acte d'Union entre en vigueur en 1841. Le Canada-Uni compte 1 100 000 habitants dont 650 000 dans le Canada-Est (Québec) et 450 000 dans le Canada-Ouest. Il prend le nom de « Province of Canada ».

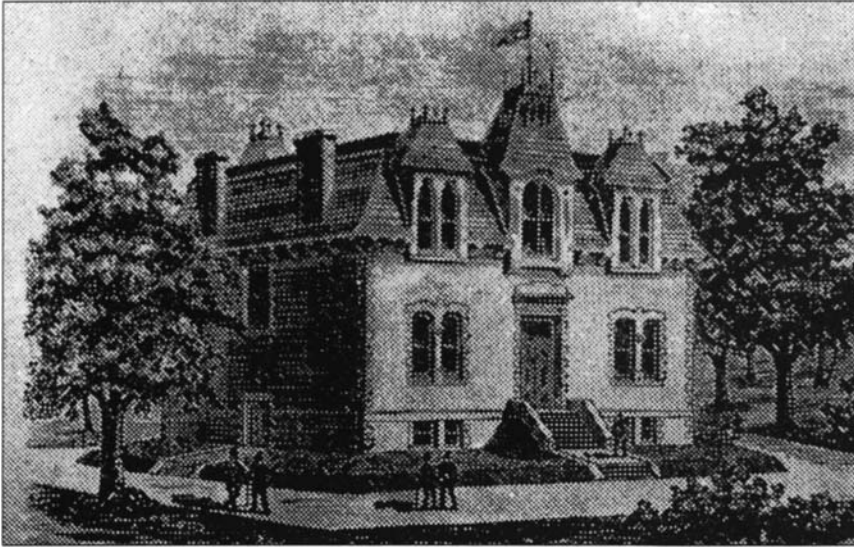
Le Canada a une seule faculté de médecine : celle de l'Université McGill de Montréal qui attend Osler.

Montréal

Ville de 44 485 âmes dont 57 % de Britanniques, Montréal est dominée par les « Montrealers » véritable classe possédante depuis l'écrasement des rébellions. Elle est la métropole financière, commerciale et industrielle de la « Province of Canada ». Son architecture, sa langue, ses coutumes sont britanniques. Ses clochers sont surtout protestants. Elle conserve cependant un cœur français, meurtri



Deuxième bâtiment de l'École, rue de La Gauchetière, 1856. Fonds Desjardins.



4^e édifice, Avenue des Pins, près de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Circa 1880.

sans doute, qui s'appuie encore une fois pour sa survie sur l'Église catholique, si bien incarnée par son évêque, Mgr Ignace Bourget.

La minorité canadienne-française et catholique de Montréal, menacée par une poussée de prosélytisme protestant, mal éduquée, en piètre santé, pauvre dans une ville riche, trouve en l'ultramontain Bourget une force et une volonté de survie qu'elle ne se connaissait plus. L'évêque, de vigueur et de capacité intellectuelles peu communes, plus antiprotestant qu'anglophobe, s'est donné deux objectifs qu'il n'a de cesse de poursuivre : l'éducation et la santé. Il invente cette unicité qui fait de la langue et de la religion des synonymes. « Catholiques et Français », chantions-nous encore dans les collèges au milieu du XX^e siècle. Catholiques romains, s'entend. Plutôt mal accueilli par les « messieurs de St-Sulpice », ces gallicans qui dominaient l'Église montréalaise et ses paroisses, Mgr Bourget avait élu résidence avec son prédécesseur, à l'Hôtel-Dieu, l'hôpital français de la Métropole. Il s'acharne à poursuivre ses objectifs avec les moyens qu'il se donne. Il fonde, en 1843, ses propres communautés religieuses : les sœurs de la Providence qui se dévouent aux soins des malades, les sœurs du Saint-Nom de Jésus et de Marie et les sœurs de Sainte-Anne, qui se consacrent à l'éducation des jeunes filles.

Après avoir rapatrier les Jésuites de France, il attire subséquemment plusieurs communautés françaises de frères et de pères pour l'éducation des garçons : les Oblats de Marie Immaculée, les clercs de Saint-Viateur et ceux de Sainte-Croix.

Ignace Bourget rêve à la création d'une université française et catholique pour tout le Canada-Est. Elle pourrait être à Québec ; il préférerait Montréal.

La profession médicale

Le premier recensement des médecins du Québec, dressé en 1847, indique qu'il y a sur tout le territoire 540 médecins licenciés ; 441 clercs et 99 diplômés universitaires. De ceux-là, 73 sont d'origine anglaise et seulement 26 d'origine canadienne-française. Les diplômés avaient reçu leur formation des universités d'Harvard, d'Oxford, d'Edimbourg et, bien sûr, de McGill.

En 1843, McGill detient le monopole de l'enseignement universitaire. McGill est puissante et jalouse de son pouvoir, intolérante. McGill est anglaise et n'enseigne qu'en anglais. Les Canadiens-Français, peu familiers avec la langue anglaise, y ont difficilement accès. Est-il bon de rappeler que l'enseignement de la médecine et sa pratique constitue un « good business ».

Le monopole de McGill et de son

English Montreal Hospital est agaçant, surtout pour des médecins et chirurgiens anglophones qui ne peuvent en être partie. Et tout à côté, il y a de nombreux Canadiens-Français qui souhaitent devenir médecins et une clientèle abondante de patients français. Cinq médecins anglophones, faisant sans doute l'équation entre l'offre, la demande et le profit, fondent une école de médecine, « the School of Medicine and Surgery of Montreal », qu'ils décrètent bilingue, accessible aux étudiants des deux langues. Chaque professeur est tenu de donner son cours deux fois, une en anglais et l'autre en français.

L'Acte d'incorporation de 1845 du « Collège de médecine et de chirurgie » précise le contenu du programme : « cent vingt lectures publiques en langue anglaise et autant en langue française, d'au moins une heure chaque » dans les disciplines médicales courantes : l'anatomie et la physiologie, la chimie et la pharmacie, la materia medica, la théorie et la pratique de la médecine, les principes et la pratique de la chirurgie et de l'art de l'obstétrique ainsi que les maladies des femmes et des enfants. La francisation et la « catholicisation » de l'École débute dès 1845 alors qu'un des fondateurs démissionne. Il est remplacé par un premier médecin francophone. Deux ans plus tard, trois autres francophones se joignent à l'École.

En cette même année, une loi créant le Collège des médecins et chirurgiens vient tout bouleverser.

La loi confie au Collège la réglementation de la pratique médicale. Elle précise notamment les conditions d'admission à l'étude de la médecine et de l'obtention du droit de pratique. Désormais, un médecin licencié devra avoir pratiqué au moins un an « dans un hôpital d'au moins 50 lits et tenu par au moins deux médecins et chirurgiens ». Cela n'apparaît pas insurmontable. Plus grave, la législation enlève à l'École le pouvoir de décerner un certificat *ad practicandum*, n'étant pas affiliée à une université. Les conséquences de cette disposition de la loi sont potentiellement catastrophiques pour ses étudiants qui doivent dorénavant subir un examen contrôlé par un bureau d'évaluateurs dominé par les Anglais de McGill.



L'Université de Montréal. Immeuble central de 1895 à 1942. Rue St-Denis.

Le double défi de trouver un hôpital pour ses étudiants et d'obtenir une affiliation universitaire peut signer la mort de l'École. Des deux hôpitaux susceptibles de l'accueillir l'un, l'Hôtel-Dieu catholique a déjà refusé, l'autre, le Montreal General Hospital est pieds et poings liés à la Faculté de l'Université McGill.

L'École, devenue francophone et catholique, entreprend des négociations qui se transforment rapidement en combats pour la survie.

Une entente avec le Montreal General Hospital et McGill, tout à l'avantage de ces derniers, demeure éphémère. Elle est dénoncée après deux ans. McGill veut maintenir son monopole et souhaite la disparition de l'École. En réponse à une pétition de l'École, un projet de loi de 1851, adopté en première lecture par la législature aurait permis à l'École de décerner des diplômes *ad practicandum*. McGill réussit à faire retirer le projet en troisième lecture par des manœuvres de coulisses et en présentant une contrepétition dirigée par son doyen et signée par 26 médecins de Montréal. L'argument massue de la contrepétition est « qu'il n'y avait aucun besoin d'établir une seconde École de médecine à Montréal et que

l'Université Laval de Québec pouvait répondre à elle seule aux aspirations médicales de la population canadienne-française ». Plus grave encore, « ce serait abaisser le niveau de la profession que d'accorder à une institution non universitaire le permis de décerner des diplômes ». Il semble, et ce ne serait pas une surprise, que l'Université Laval a appuyé *in petto* si ce n'est *viva voce* la position de McGill.



Une dissection à l'Université Laval de Montréal en 1903.

McGill reconnaît son attitude intransigeante par son silence en 1849, quand une Commission royale recommande, par suite d'une chute importante du nombre d'étudiants coïncidant avec la fondation de l'École, que les deux fusionnent en une seule institution bilingue « Thus instead of appearing in opposition to each other, they would present a combination of scientific ability and intelligence not to be surpassed in any medical school on this continent. »

McGill préfère sa tour d'ivoire à cette belle vision et ne transmet pas l'invitation.

Mgr Ignace Bourget adopte l'École de médecine et de chirurgie

Depuis 1829, la Faculté de médecine de l'Université McGill est seule non seulement à Montréal mais dans tout le Canada. La jeunesse catholique, française et irlandaise « ne pouvait donc arriver aux carrières libérales qu'en passant par le creuset suspect des hérétiques ». Mgr Bourget en est profondément chagriné et clame la nécessité de créer une université provinciale catholique dont le siège serait de préférence Montréal. « Dans la détresse, il vit naître avec quelque soulagement l'École de médecine et de chirurgie indépendante : il en étudia le programme et les tendances, il

ne put qu'en redresser les errements, louer les bonnes intentions. »

On peut facilement penser ici à une interprétation des intéressés. La suite nous montre que Mgr Bourget utilisera toute son influence pour assurer la survie de l'École et qu'il est permis d'affirmer qu'il en fit son enfant adoptif.

En 1850, l'École n'a ni hôpital, ni affiliation universitaire. On se souvient que Mgr Bourget avait élu domicile à l'Hôtel-Dieu avec son prédécesseur dont il avait été le secrétaire. C'est là qu'il avait choisi d'être ordonné prêtre. Les religieuses adorent cet homme.

En 1850, par ce qu'ils ont affirmé être de l'infiltration quasi missionnaire d'une école protestante, les professeurs de l'École sont tous catholiques. Les religieuses hospitalières avaient déjà refusé l'affiliation de l'École mais « protégée par son grand et vénérable évêque, l'École eut bientôt le soin médical de l'Hôtel-Dieu, vaste hôpital de quatre cents lits... ; de l'hospice de la Maternité où chaque année près de quatre cents pauvres filles tombées viennent cacher la honte de leur maternité ».

Mgr Bourget convainc avec quelques difficultés les religieuses qui resteront fidèles à l'École de médecine et de chirurgie jusqu'à ce jour.

La première exigence du Collège des médecins est satisfaite. L'École peut survivre et former des médecins. Elle ne peut cependant décerner le diplôme *ad practicandum* et ses étudiants doivent toujours se soumettre à des examens du bureau des examinateurs dominé par « ses ennemis ». Battue en brèche par McGill, l'École tente en vain de s'affilier à la nouvelle Faculté de médecine de l'Université Laval fondée en 1854. L'École frappe aux portes des universités de Toronto et d'Ottawa sans plus de succès.

Le 7 septembre 1866, deux professeurs de l'École se rendent à Toronto

pour appuyer auprès des gouverneurs de l'Université Victoria une « certaine demande d'affiliation », formulée à son insu par un de ses étudiants, anglophone et méthodiste. Sans difficulté apparente, ni discussions interminables, avec la conviction que « the sphere of usefulness and influence of this University would be greatly extended by the establishment of a Medical Department in Montreal... therefore resolve : that this University nominate and adopt the said School of Medicine and Surgery as the Medical Department of this University ».

L'École est dès lors reconnue comme la « Faculty of Medicine of the University of Victoria College in Montreal. »



Les Armoiries de l'École après la fusion avec la succursale de l'Université Laval. Archives de la Faculté de médecine.

L'École a franchi le deuxième obstacle : elle peut maintenant octroyer des diplômes *ad practicandum* qui seront décernés à la collation des grades de l'Université Victoria. Simple formalité.

L'Université Victoria est méthodiste. La question religieuse n'est jamais posée par les deux institutions.

Mgr Bourget ne semble pas inquiet de cette affiliation tellement il est reste convaincu de la foi catholique des professeurs de l'École.

Elle a toujours affirmé sa complète autonomie religieuse en s'appuyant sur une condition essentielle que contiennent toutes les chartes accordées par le gouvernement anglais qui stipulent que les universités sont constituées « en dehors de toute distinc-

tion de religion : elles n'ont pas le droit de tenir compte de la religion de leurs élèves ».

L'École va encore plus loin en exagérant un tant soit peu et affirme qu'« il n'est plus exact d'appeler l'Université Victoria, une Université protestante ; ... non seulement sa charte lui interdit de faire du prosélytisme protestant, mais que son Conseil universitaire, ou son Sénat, compte un élément catholique considérable », il s'agit certes des professeurs de l'École.

C'est ainsi, grâce à l'étrange combinaison d'appuis de religieuses et d'un évêque français et catholiques, et d'une université anglaise et protestante que l'École de médecine et de chirurgie de Montréal est encore vivante et ne tardera plus à devenir florissante.

Elle n'est pas cependant au bout de ses peines. Elle acquiert les signes de symbole de la grande querelle qui déchire, de 1876 à 1891 le Canada français, dont l'enjeu est l'hégémonie de l'Université Laval de Québec sur l'enseignement universitaire catholique et français, concrétisée par l'établissement de simples succursales à Montréal. Montréal et son École marquent ainsi les prémices de la première révolution tranquille du Québec et l'emportent.

En 1891, l'École, sans perdre son nom et son autonomie administrative, fusionne avec la petite succursale médicale de Laval et est proclamée « École de médecine et de chirurgie de Montréal/Faculté de médecine de l'Université Laval. » Comme alors Victoria, Laval ne conserve que le pouvoir de décerner les diplômes.

En 1920, l'Université de Montréal obtient avec une charte, sa complète autonomie. L'École est dès lors la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

En 1943, L'Université emménage dans un édifice majestueux, un monument babylonien soudé au roc du Mont-Royal. Le chancelier, l'évêque de Montréal, déclare solennellement « Nous inaugurons sur cette montagne la cité du savoir. *Fides et Scientia.* » ■

TIRÉS A PART

G. Lamarche.

RÉFÉRENCES

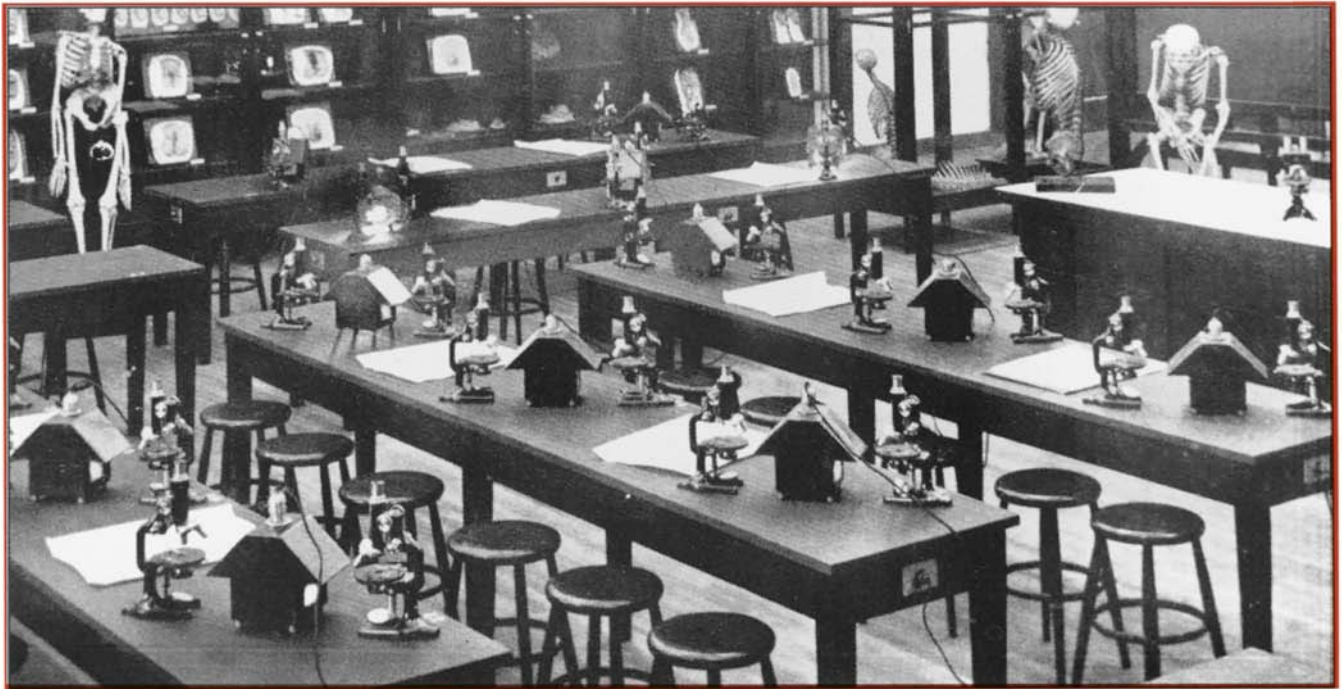
1. Goulet D. Histoire de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, vlb éditeur, Montréal 1993.

2. Savaète A. Mgr Ignace Bourget, Voies Canadiennes : Vers l'Abîme, tome IX, Paris, circa 1908-1918.

3. Provencher J. Chronologie du Québec, Boréal, Montréal 1943.

Université de Montréal. Immeuble central de 1895 à 1942. Rue St-Denis





Laboratoire des élèves. Anatomie pathologique - circa 1930

Université de Montréal. 30 octobre 1931. Ernest Cormier, architecte

